



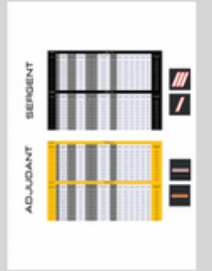
Naviguer sur la plateforme web
Clic sur les images ou boutons action pour accéder aux contenus



ENTRER SUR LE SITE



A la une !

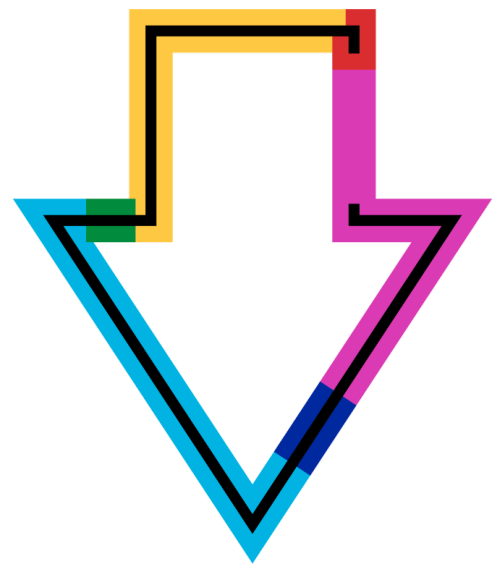


Thématiques :
L'ensemble des travaux collaboratifs en toute transparence

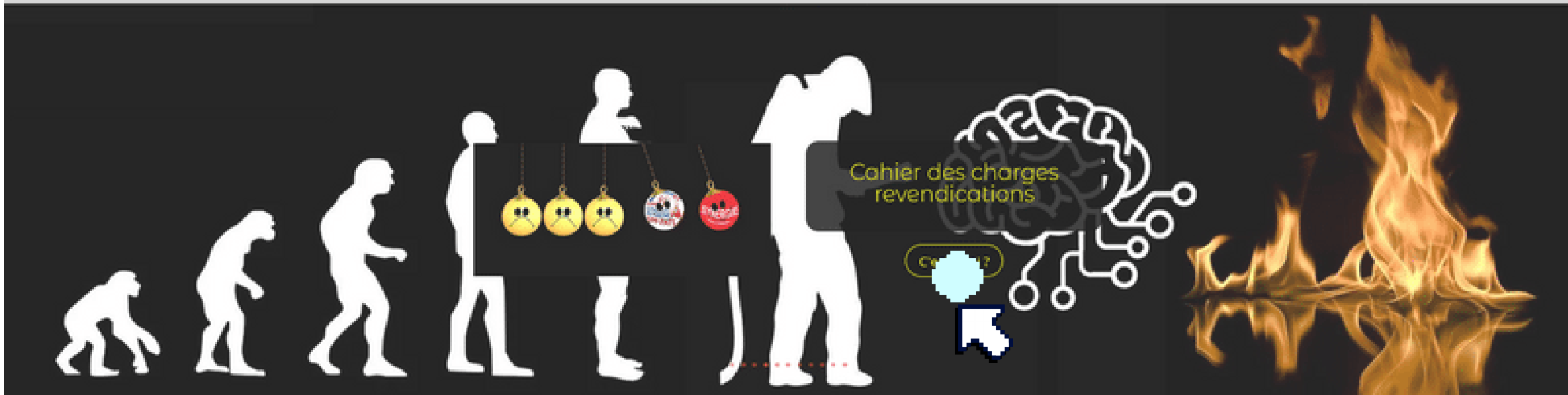
écoMobilité :
Comment améliorer la mobilité et la notion d'ecoPompiers

Revalorisation :
Tout sur l'augmentation réelle de la prime de feu et des indices majeurs

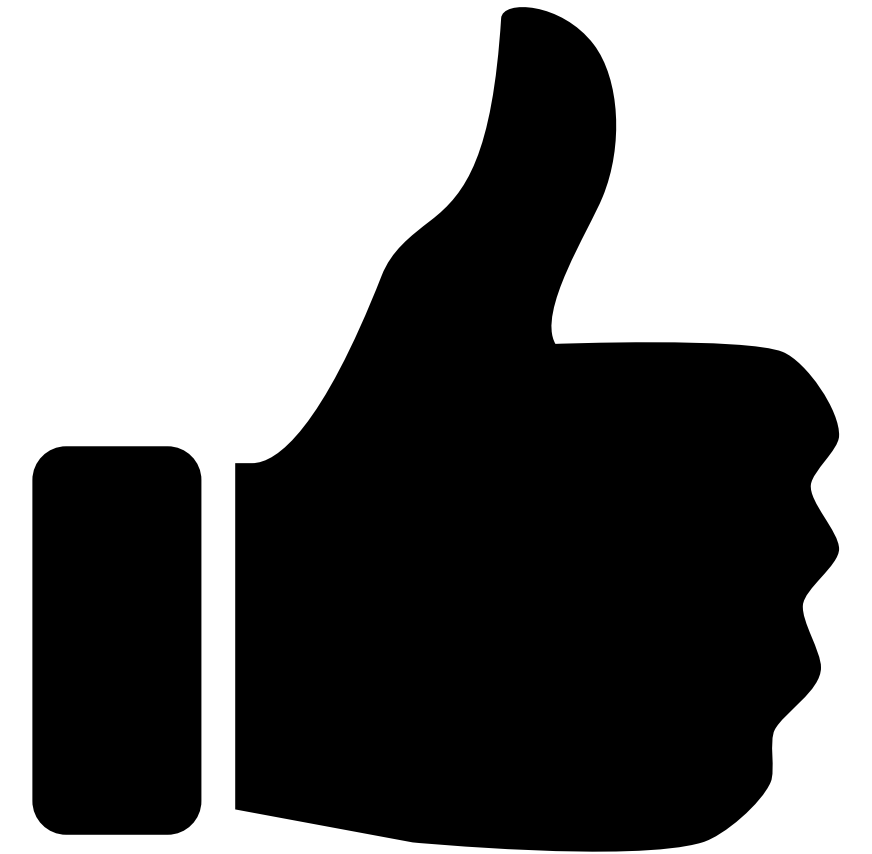
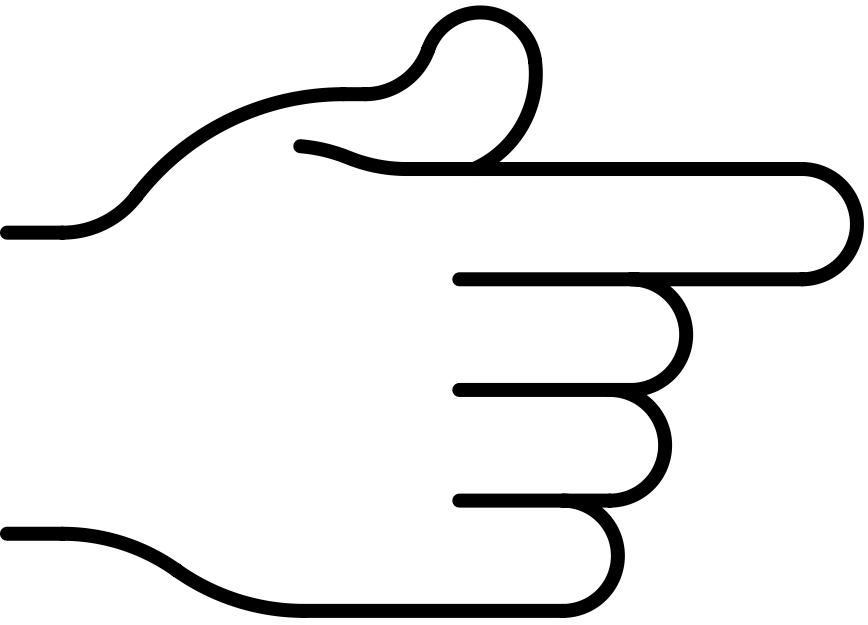
Le plan de prévention **RISQUE ROUTIER**



<https://www.syndicatautonomesdmis.com>



Click Pause pour lire





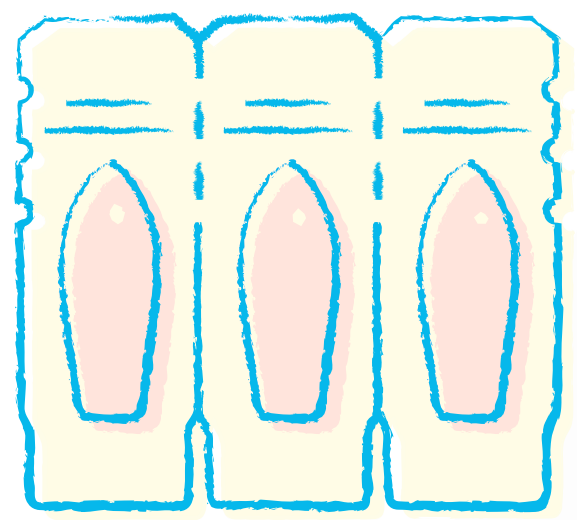
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER 2021-2025 : LE VRAI DU FAUX

🕒 depuis 2 semaines 📁 Non classé



Suite au CHS du 31 mars 2021 durant lequel plusieurs dossiers majeurs ont été traités, il semble qu'une clarification à propos du PLAN DE PREVENTION DES RISQUES ROUTIERS soit nécessaire suite aux multiples « FAKE NEWS » qui circulent.





Le VRAI du FAUX



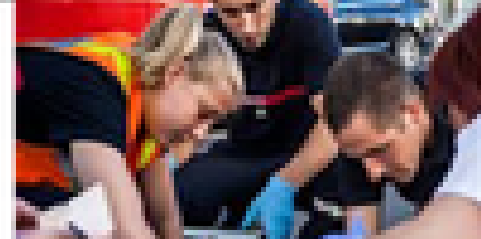
**7 arguments
+ 1 en loose**

Apparemment il manquait quelque chose
SUD dit
On n'a pas vu SUD dit
présent, on propose une prime pour pouvoir l'enlever
réunion... Qui mai.

Jamais !! Le b
SUD dit
SUD dit
33 pages pleines de propositions et tout et tout
JD dit
Si on change les choses si ça ne leur plaît pas
Cela ne concerne pas SUD dit
er levé



Le VRAI du FAUX



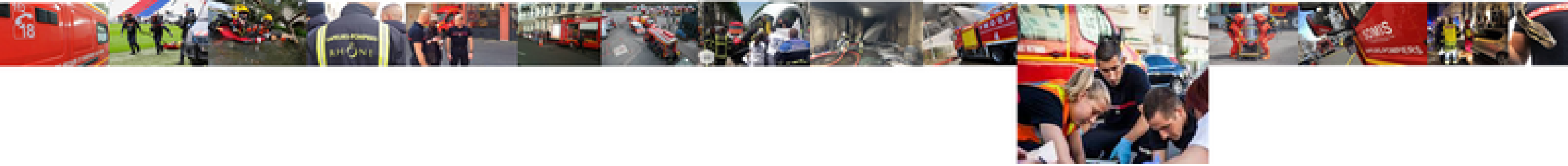
**SUD dit pouvoir
Changer les choses si ça ne leur plait pas**

1 – FAUX

Il s'agit d'un dossier en cours de construction. Tout va être discuté en instances paritaires dans le cadre du dialogue social. Puis une 2eme phase doit avoir lieu pour compléter les modalités de mise en œuvre de ce permis ou l'abandon de ce projet si il ne nous donne pas satisfaction.

Pourquoi ?

Schizophrénie du syndicat majoritaire, après avoir validé l'ensemble du dossier, ils souhaitent ensuite voter contre ? La direction a de toute façon un chèque en blanc entre les mains, ce n'est pas SUD qui peut infléchir mais tous ensemble



SUD dit

33 pages pleines de propositions et tout et tout

2 – FAUX

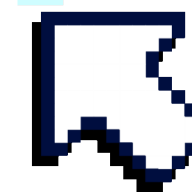
Ces 2 rapports représentent 33 pages de postulats et de multiples propositions d'actions correctives

Pourquoi ?

Sur les deux rapports 17 pages sont dédiées à la présentation d'analyses, statistiques et objectifs



Le VRAI du FAUX





SUD dit

On est présent, on participe à chaque réunion... Oui mais

Le VRAI du FAUX



3 – VRAI

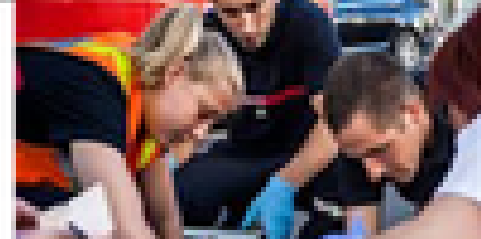
Nous vous laisserons apprécier les mentions indiquant 100% de présence à l'ensemble des groupes de concertation pour SUD et presque 0% pour les autres OS. Ce sujet a pourtant été abordé à plusieurs reprises lors des groupes PRR (Prévention du Risque Routier)


Mais quand même

Est-ce que 100% de présence aux groupes de travail est gage de travail, de co-construction, de protection du métier ou des agents ? Ou encore de votes justes ? Le SACR au SDMIS, les formations valables à vie sans recyclages et ce PRR nous font penser le contraire. Ce qui est sûr c'est que 100% de présence = 100% d'heures syndicales donnant droit à des RTT ou des gardes en moins



Le VRAI du FAUX



SUD dit

Jamais !! Ô grand jamais !! Le bouclier levé

4 – VRAI

JAMAIS et à AUCUN MOMENT il n'y a eu de levée de bouclier ou alors de représentants vent debout contre ce projet (ceux qui critiquent aujourd'hui)

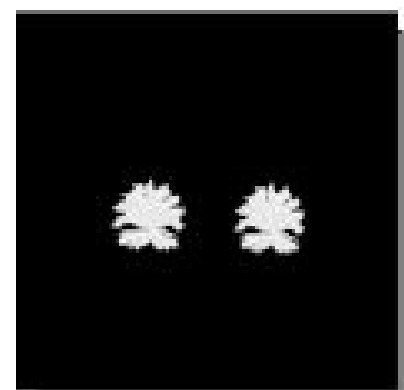


Mais quand même

À aucun moment les SPP ou PATS n'ont été au courant de quoique ce soit... Nous non plus, personne ne pouvait dire grand-chose. D'ailleurs encore aujourd'hui nous sommes les seuls à vous demander votre avis, à faire parvenir vos propositions pour réduire les risques routiers ou les autres sujets concernant votre environnement professionnel

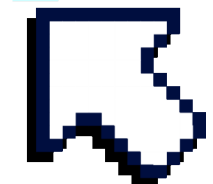


Le VRAI du FAUX



5 – FAUX

SUD dit



Apparemment il manquait quelque chose

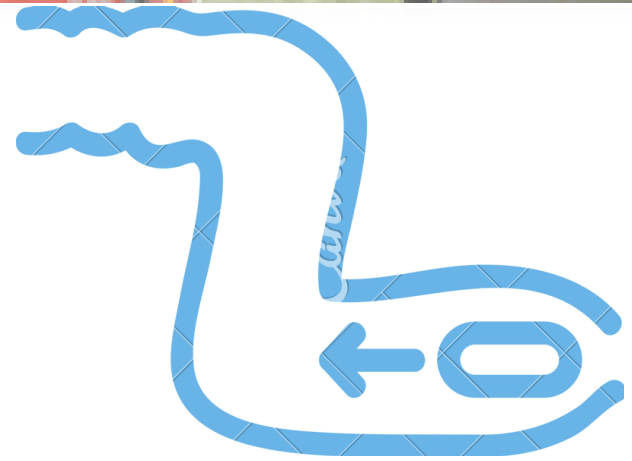


En revanche, il faut noter qu'aujourd'hui le Règlement Intérieur du SDMIS permet déjà à la hiérarchie de retirer les fonctions de conduites.

C'est précisément parce que tout n'est pas BLANC ou NOIR que le permis à points permet de prévenir le SP conducteur pour qu'il mette en œuvre des actions correctives

Pourquoi ?

Dans la politique managériales du SDMIS rien n'est tout blanc ou tout noir, si la hiérarchie évalue un agent comme à risque, dangereux ou couteux plusieurs niveaux de prises en compte et de sanctions existent, le permis à point n'a pas de plus value permettant de mettre des actions correctives en fonction de points

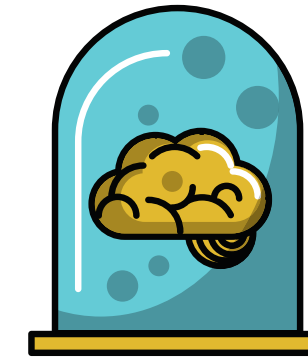


SUD dit Promis

Le VRAI du FAUX

Ça ne concerne pas la conduite en inter

6 – FAUX



En aucun cas la CONDUITE OPÉRATIONNELLE n'est concernée par ce dispositif de "permis à points" puisque par définition la conduite lors d'intervention est "dérogatoire" (passer les feux rouges, les stops, la conduite à vive allure...etc). Des dérogations au sens de l'article 4321-1 au code de la route plus limitées sont autorisées pour les véhicules d'intérêt général prioritaire lors du transport de la victime du lieu d'intervention jusqu'au centre hospitalier, car elle comporte également une notion d'urgence. Nb : Entre 70% et 80% des accidents ont lieu contre des obstacles fixes

Pourquoi ?



Dans le rapport numéro 2 Axe 1 (1-4) page 4 encadrer la conduite et ses modalités de mise en œuvre, définir la conduite d'urgence et opérationnelle, celle non urgente, modification du RI et de la charte du conducteur ...

Axe 3 (3-5) page 13 le chèque en blanc, à aucun moment pardon en aucun cas, il n'est stipulé que la conduite opérationnelle n'est pas concernée, il est justement stipulé :

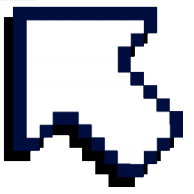
Responsabiliser les agents sur leur conduite professionnelle, cela comprends tous les trajets (hors opérationnels, départs en interventions, transports CH, retours en centres...)



Le VRAI du FAUX

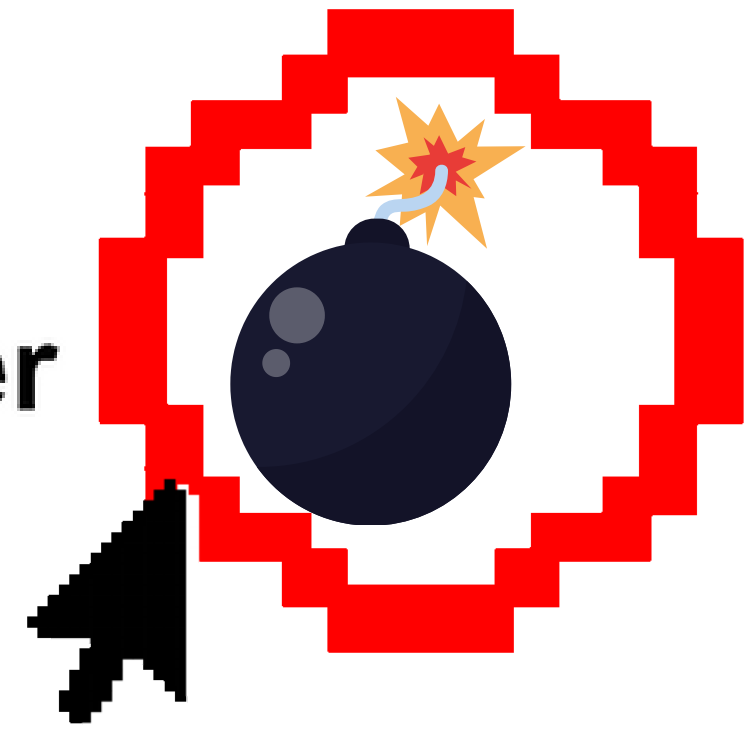


7 – FAUX



SUD dit

proposer une prime pour pouvoir l'enlever



Seul SUD a proposé la mise en place d'une prime spécifique liée à un contrat d'objectif de réduction voir de suppression des accidents routiers

Pourquoi ?

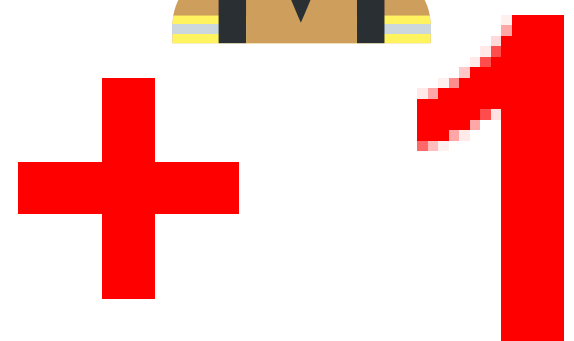
Cela n'apparaît pas dans les propositions de valorisations des « bons » conducteurs, les médailles oui...



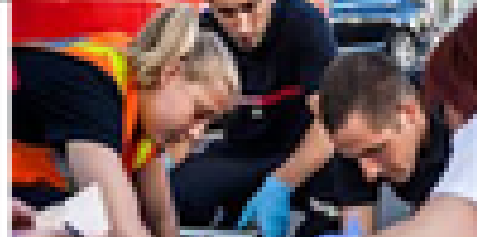
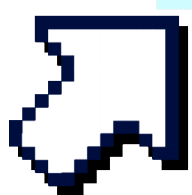
INCROYABLE



Contre l'intersyndicale nationale pour la **prime de FEU** mais **Pour** une **prime conduite** (c'est juste illégale) qu'ils pourraient faire sauter



Le VRAI du FAUX



Argument verbal au Mess – La prime

FAUX pas de suppression de prime ? Dans les communications de SUD SDMIS le sujet n'est pas abordé... Au café cependant, certains adhérents ou membres du bureau SUD nous expliquent que :

- Non les primes conduites ne seront pas supprimées
- De toute façon tous les SPPNO ont 2 primes de niveau 2 de spécialités



En effet, techniquement et factuellement, la suspension de la conduite se retranscrit directement dans la planification opérationnelle (PO), la sortie de la PO est retranscrite à la DRH qui retire la compétence et donc la prime.

Ex : un spécialiste RCH2 qui mute à la 2 n'exerce plus sa spécialité, celle-ci lui est retirée sur la PO avec sa prime, ou encore un adjudant (sauf pour les Adjuporaux) à qui on retire la conduite perd sa prime.

Attention aux jeunes, ceux-ci n'ont pas de niveau 2 la DRH leur attribue deux primes de niveau 1 notamment une prime conduite (COD 1)





Bilan : 6 Mensonges 2 Vraies fausses vérités



METHODE DE CONSTRUCTION

Méthodologie

Le PPRR a été élaboré à partir des différentes données : GMA (sinistres automobiles), GMS (accidents du travail), actions mises en place.

Un groupe de travail réunissant différentes spécialités présentes dans le groupe de prévention du risque routier s'est réuni à plusieurs reprises sur 2019 et 2020 pour caractériser le risque routier et en faire l'analyse afin de définir des objectifs chiffrés et d'établir un plan d'actions en cohérence avec le risque.

La mise en œuvre de actions devra être régulièrement évaluée afin d'en mesurer l'efficience et d'adapter le plan d'actions.

Le PPRR suit le principe d'une démarche d'amélioration continue.

Groupe de travail

Lieutenant-colonel BOURINET Patrick (DGT)
Lieutenant-colonel BELLERET Jérôme (DMM)
Commandant BEAUPOIL Philippe (DMM)
Capitaine Hervé LICHTFOUSE (DNSP)
Lieutenant TONDINI Stéphane (DGT)
TIXIER Pascal (DAF)
Céline SIMON (DNSP)

Adjudant-chef CHENAL Franck (DGT)
Adjudant-chef DUPIR Didier (DPOS)
Adjudant MERLATON Benoît (DRH)
Sergent-chef PACAUD Jérôme (DGT)





Naviguer sur la plateforme web

Clic sur les images ou boutons action pour accéder aux contenus



ENTRER SUR LE SITE

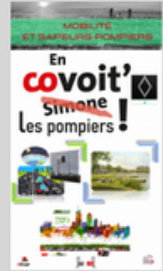


A la une !



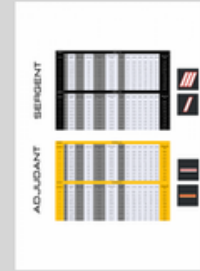
Thématiques :

L'ensemble des travaux collaboratifs en toute transparence



écoMobilité :

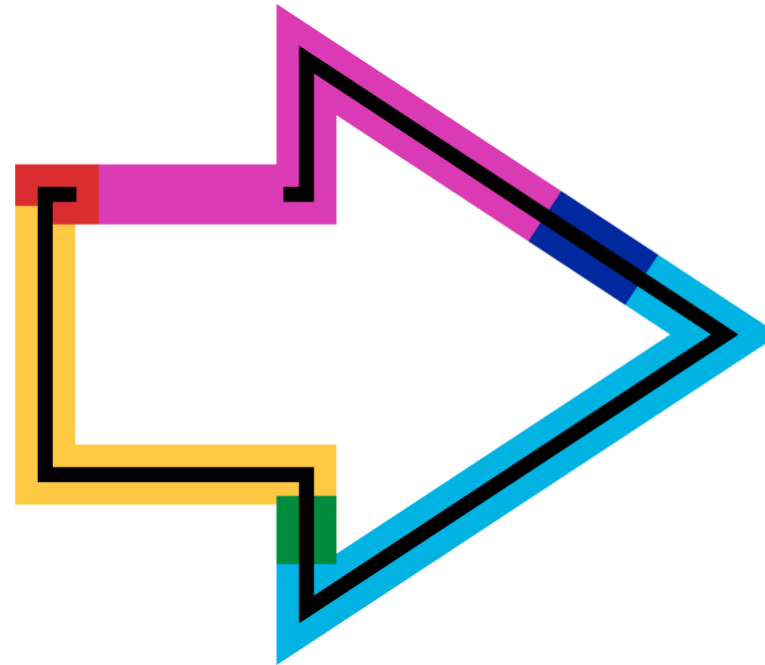
Comment améliorer la mobilité et la notion d'ecoPompiers



Revalorisation :

Tout sur l'augmentation réelle de la prime de feu et des indices majeurs

Bref en savoir +



<https://www.syndicatautonomesdmis.com>

